

CHAPITRE IV

Sources des noms de baptême et des prénoms anciens et modernes chez les nations chrétiennes

Les principales sources des prénoms chrétiens sont : 1° l'Écriture sainte ; 2° les croyances et les fêtes chrétiennes ; 3° les vertus et les sentiments de piété ; 4° l'hagiographie ; 5° la mythologie et l'histoire profane ; 6° l'histoire naturelle ; 7° la littérature, la fantaisie et les opinions politiques ; 8° certaines circonstances de la naissance ou du baptême. Après avoir examiné ces diverses catégories d'origine, nous étudierons les noms de baptême au point de vue de l'emprunt qui en est fait aux parents, aux ancêtres, aux parrains et aux protecteurs présumés de l'enfant.

ARTICLE I

Noms tirés de l'Écriture sainte

Le nom le plus saint et le plus incommunicable qui apparaisse dans l'Ancien Testament est assurément celui de Dieu. Les Juifs et les Mahométans n'ont pas craint d'emprunter quelques-unes de ses formes, comme *Obadia*, *Abdallah*, etc. Les Chrétiens ont commis la même inconvenance en prenant les noms d'*Emmanuel*, *Salvador*, *Sophie*, *Sauveur*, etc., du moins aux époques où l'Église n'avait pas encore inscrit dans ses fastes sacrés les noms des saints personnages qui sont ainsi désignés. *Théophane*, *Thiphaine*, *Épiphanie*, *Fanny* peuvent

être considérés comme des dérivés des fêtes de la Théophanie ou Épiphanie ; mais parfois ils ont exprimé la manifestation du Verbe, la présence de Dieu, et c'est dans ce dernier sens qu'un Antiochus a été surnommé *Épiphanie*. Les Rituels français (1) se trouvent d'accord avec les synodes calvinistes (2) dans la défense qu'ils formulent de donner aux hommes des noms que l'Écriture sainte attribue exclusivement à Dieu. Mais tandis que les Calvinistes du XVI^e siècle (3) étendent cette interdiction aux noms des anges, ceux-ci sont recommandés aux fidèles par des conciles catholiques de la même époque (4). Les noms de *Michel*, de *Gabriel* et de *Raphaël* ont toujours été très répandus dans la Catholicité, aussi bien que dans l'Islamisme ; celui de l'ange *Uriel* est admis à Mayence, et celui de *Sealtiel* à Syracuse.

Si certains noms propres de l'Ancien Testament, comme *Aaron*, *Lévi*, *Éliézer*, *Sadoch*, *Mardochee*, *Baruch*, *Saül*, etc., sont restés la propriété presque exclusive des Juifs, il en est beaucoup d'autres, comme *Abraham*, *Adam*, *Benjamin*, *Daniel*, *David*, *Isaac*, *Isaïe*, *Israël*, *Jérémie*, *Jonas*, *Jonatham*, *Josué*, *Judith*, *Moïse*, *Nathaniel*, *Salomon*, etc., qui sont communs aux Juifs, aux Musulmans et aux Chrétiens. Quelques-uns de ces vocables apparaissent dans les inscriptions des catacombes, mais ils ont toujours été plus fréquents dans l'Orient, où le culte est resté très fervent pour les saints de l'ancienne Loi. Ces noms bibliques ne s'introduisirent qu'assez tard dans le nord de l'Europe. M. Edm. Le Blant (5) a remarqué que le premier qui se propage en Occident est celui de *Salomon* et qu'à partir du X^e siècle, il devient même fréquent dans le sud de la Gaule.

A Venise, cité tout imprégnée des traditions orientales, on a dédié des églises à saint Job, saint Moïse, saint Jérémie, saint Samuel, saint Zacharie, etc., ce qui autorise à donner ces vocables dans le baptême.

Les Protestants, par là même qu'ils blâment le culte que nous rendons aux saints, ont rejeté la plupart des noms de l'Hagiographie catholique, surtout ceux des siècles modernes. Le Nouveau Testament ne leur fournissant qu'un nombre limité de dénominations, ils ont dû faire de fréquents emprunts à l'ancienne Loi. Toutefois, ils rejettent

(1) Rituels de Paris (1615), de Séz (1634), de Rouen (1640), de Meaux (1645), de Bourges (1646), etc.

(2) *Discipl. eccles. gallic.*, c. xi, can. 14.

(3) *Syn. Aurelian.* (1562), c. 11, art. 21, ap. Aymon., t. I, p. 113.

(4) Concil. Buscoduc. (1571), tit. III, c. 13.

(5) *Inscr. chrét. des Gaules*, préface, p. cxiii.

ordinairement ceux auxquels ne sont point attachés des souvenirs de grandeur ou de vertu. Leurs théologiens, par exemple, ont discuté sur la licéité de prendre le vocable de Balthasar. Menzer, qui le portait, s'en fit le défenseur (1), et Calvin, en le proscrivant, nous dit son biographe Théodore de Bèze (2), suscita des troubles à Genève.

Cette affectation des Protestants à choisir des noms de l'Ancien Testament entraîna contre eux la réaction des Catholiques, et ces vocables furent proscrits par un certain nombre de théologiens, comme Vasquez et Quintanaduenas ; des synodes français et étrangers (3), ainsi que beaucoup de Rituels des XVI^e et XVII^e siècles (4), désapprouvèrent l'emploi de ces noms, qui pouvait faire confondre les Catholiques avec les Protestants et les Juifs, ou, du moins, ils exigèrent qu'on y ajoutât un vocable de saint de la nouvelle Loi. Quelques-uns de ces Rituels, dans l'énumération des noms juifs qu'ils déconseillent, oublient que plusieurs d'entre eux appartiennent également à l'Hagiographie catholique ; qu'il y a eu, dans le Christianisme, des saints de la nouvelle Loi nommés Aaron, Abel, Abraham, Adam, Ananie, Benjamin, Daniel, David, Isaac, Jacob, Jérémie, Jonas, Samuel, Suzanne, etc., et que ceux-là, du moins, doivent rester à l'abri des proscriptions liturgiques. C'est là une observation qu'aurait pu faire le poète Isaac Benserade, alors que son évêque, en le confirmant, voulut lui changer son prénom qu'il trouvait malséant ; mais l'enfant s'avisait seulement de demander ce qu'on lui donnerait de retour ? L'évêque rit de cette saillie et lui laissa son prénom.

Le Nouveau Testament a fourni un grand nombre de noms de baptême ; toutefois, celui de Jésus est resté entouré d'un trop grand respect pour être adopté par les fidèles. Il y eut cependant quelques exceptions à cet égard. Un saint évêque d'Éleuthéropolis, au premier siècle, s'est appelé *Jésus le Juste* ; la V. Marie d'Agreda, baptisée en 1602 à Notre-Dame de Mayence, y reçut le prénom de *Marie de Jésus*. Le nom de *Gésualda* est assez fréquent en Italie. Dans les Indes orientales, les néophytes étaient si habitués à emprunter le nom du Sauveur en recevant le baptême, que le concile de Diamper, en 1559, se trouva

(1) *Oper. Lat.*, t. I, p. 5.

(2) *Vit. Calvini*, p. 84.

(3) Assemblée du clergé de Melun (1537) ; Synodes de Diamper (1559), de Bordeaux (1583), de Bourges (1584), de Mexico (1585) ; Statuts des diocèses de Besançon (1604), d'Orléans (1664), d'Agen (1673), etc.

(4) Rituels de Paris (1615 et 1630), de Meaux (1647), de Châlons-sur-Marne (1647), de Troyes (1660), d'Albi (1647), etc.

obligé d'ordonner aux fidèles de choisir une autre appellation (1). Les Nestoriens de Syrie donnent encore aujourd'hui à leurs enfants un nom composé où entre celui du Sauveur, comme *Ebed-Jesu*, *Sebar-Jesu*, *Hanan-Jesu*, *Jesu-Jab*, *Jesu-Bocht*, *Jesu-Dad*, *Jesu-Denah*, etc. Ce genre de noms doit être fort répandu en Syrie, puisque, dans la *Bibliothèque orientale* d'Assemani, nous ne trouvons pas moins de trente-huit écrivains qui le portent.

Le nom de Marie n'apparaît comme prénom dans les catacombes que vers la fin du IV^e siècle (2). Au V^e, il est porté par une centenaire lyonnaise (3) ; au moyen âge et dans les temps modernes, il devient le prénom le plus usité pour les femmes, et l'on a remarqué avec raison que, tout répandu qu'il soit, il n'est jamais devenu vulgaire.

Jadis, par un respect exagéré pour le nom de *Marie*, les Polonaises s'interdisaient rigoureusement de le porter. « Lorsque Alphonse IV, roi de Castille, dit Adam Butler (4), fut sur le point d'épouser une jeune Maure, il déclara qu'il ne contracterait cette union que si elle ne prenait point au baptême le nom de Marie. Parmi les articles de mariage, stipulés entre Marie de Nevers et Uladislas, roi de Pologne, il y en avait un qui portait que la princesse changerait son nom en celui d'*Aloyse*. Casimir I^{er}, qui épousa Marie, fille du duc de Russie, exigea la même chose de celle qu'il faisait monter sur le trône de Pologne. »

En Grèce, tout au contraire, des milliers d'enfants reçoivent au baptême le nom de *Panagiotis*, *Panagiotissa*, *Panagiota*, en l'honneur de la sainte Vierge appelée communément *Παναγία*, la *Toute Sainte*. On donne aussi très fréquemment le prénom de *Despini*, parce que la Vierge est appelée la *Dame* par excellence, *Δεσποίνη*.

Les Mahométans, qui ont toujours eu une grande vénération pour Marie, donnent souvent son nom aux enfants des deux sexes.

De tous les noms de saints, ceux des Apôtres devaient attirer le plus de vénération ; avant de devenir les vocables privilégiés du moyen âge, ils apparaissent dans les diplômes carlovingiens et dans les inscriptions des catacombes, surtout au V^e siècle, où l'on remarque particulièrement ceux d'*Andreas*, *Johannes*, *Paulus*, *Petrus* et *Thomas*. Au moyen âge, les Églises qui, comme celle de Milan, avaient coutume de

(1) *Syn. Diamperit. decr. LXXXVIII.*

(2) De Rossi, *Inscr.*, t. I, n^o 325.

(3) De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 585.

(4) *Vies des Saints*, 1^{er} oct., fête du Rosaire.

faire baptiser trois enfants par l'évêque, la veille de Pâques, leur donnaient le nom de *Pierre, Paul et Jean* (1).

Les Juifs et les Mahométans prennent aussi parfois des noms d'apôtres, mais jamais celui de *Pierre* ni de *Paul*.

Les Puritains d'Angleterre se montraient plus exclusifs; les noms d'apôtres, aussi bien que ceux des autres saints, leur paraissant respirer le *papisme*, ils empruntaient à l'Écriture sainte, comme désignation nominale, des mots et même des phrases entières exprimant des vertus, des conseils, des sentences, des adages, des exemples à suivre. Du temps de Cromwell, on s'appelait : *Tue le péché, Sois ferme, Ne pleure pas, Dieu récompense, Combats pour la bonne cause de la foi, Christ est venu dans le monde pour nous sauver, Le Seigneur approche, Probation nouvelle, Réformation, Discipline, Nouvelle joie, Don gratuit, Nouveaux fruits, Poussière, In Excelsis*, etc. (2). En 1653, un membre fanatique du Parlement s'appelait : *Loue Dieu, Barebone*; son frère se nommait : *Si Christ n'était pas mort pour toi, tu aurais été damné, Barebone*. Le populaire, trouvant que c'était par trop long à prononcer, ne retenait que les deux derniers mots et l'appelait ironiquement : *Damnè Barebone* (3).

ARTICLE II

Noms tirés des croyances et des fêtes chrétiennes

Parmi les noms des premiers Chrétiens, il en est qui se rapportent à l'action de la Providence (*Benedictus, A Deo datus*); à la Rédemption (*Redemptus, Reparatus*); au baptême (*Adepta, Renatus*); à la profession du Christianisme (*Christianus, Christophorus, Viator*); à la victoire sur le péché (*Victor, Victoria, Vincens*); à la joie spirituelle du Chrétien (*Beatus, Felix, Hilarius*); au bonheur éternel que procure le salut (*Salutia, Refrigerius, Æternalis*).

(1) Beroldi, *Ord. cerem.*, ap. Muratori, *dissert.* LVII. — A Apamée, c'était *Jean, Pierre et Marie*. (Pontif. *Apam.*, ap. Assemani, *Cod. lit.*, lib. II). Il en était de même à Sienna. (Trombelli, *Ord. offic. eccles. Senens.*, p. 157.)

(2) J. Collierus, *Hist. eccles. Britann.*; Böhmer, *Jus eccl. protest.*, t. III, p. 840.

(3) De La Roche, *Bibl. angl.*, t. I, p. 181; Granger, *Hist. biogr. d'Angleterre*.

Les noms d'*Athanase*, d'*Anastase* et d'*Anastasie*, qui signifient *résurrection*, ont-ils impliqué l'idée de la résurrection du Sauveur ou de celle qui, un jour, ranimera tous les corps? Vincent Fassini (1), en remarquant que ces noms apparaissent assez nombreux après le concile de Nicée, suppose qu'on voulut par là célébrer la résurrection de la vraie Foi si longtemps obscurcie par les Ariens.

Un certain nombre de noms inscrits sur les marbres chrétiens se rapportent aux fêtes de l'Église : *Natalis, Natalia, Epiphanius, Epiphania, Theophania, Pascasius, Pascasia, Parasceves*, etc.; ce qui indique que ces fidèles naquirent aux jours où l'Église célébrait les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques ou de la Pentecôte (2).

Les Rituels de Bourges (1666) et de Toulon (1778) ont défendu de métamorphoser les fêtes de l'Église en noms de baptême, ce qui n'empêche pas certains Français de s'appeler *Toussaint*. Quant aux Espagnols, ils abusent de la liberté qui leur est laissée à cet égard, et les étrangers ont grand'peine à se familiariser avec les prénoms si répandus d'*Asuncion, Visitacion, Concepcion, Encarnacion, Presentacion* et *Trinidad*. En Italie, on rencontre aussi des *Assunta*, des *Annunziata*, des *Concetta*, etc.

ARTICLE III

Noms tirés des Vertus et des sentiments de piété

Comme les trois Vertus théologiques sont infuses dans l'âme par le baptême, on donnait parfois leurs noms aux nouveaux baptisés. A Rome, dans deux catacombes différentes, l'une sur la voie Aurélienne, l'autre sur la voie Appienne, des marbres funéraires nous font connaître deux familles de martyrs, composées chacune de la mère et de trois filles; sur l'un, la mère est appelée *Sophia*, et ses filles *Pistis, Elpis* et *Agape*; sur l'autre, ces vocables grecs sont traduits en

(1) *De Nominibus selectis veter. christ.*, p. 53.

(2) *Natu Severi nomine Pascasius die Pascalis prid. non. april iv die jobis Fl. Constantino et Rvfo vccc cons.* (Fabretti, *Inscr.*, p. 577.)

latin; la mère se nomme *Sapientia*, et ses filles *Fides*, *Spes*, *Charitas* (1).

Les noms d'*Agape*, d'*Irène* et de ses dérivés, de *Sperat*, de *Caritosa*, *Chariton* se rapportent aussi aux Vertus théologiques.

Bon nombre d'anciens noms chrétiens expriment également la foi, l'espérance ou l'amour envers Dieu; les uns, de forme grecque, comme *Théodule*, *Théophile*, *Théotime*, *Théopiste*, *Philothée*; les autres, d'origine latine, comme *Deicola*, *Deogratias*, *Deocar*, *Amadeus*, *Amadea*; ceux-ci, combinaisons de racines grecques et tudesques, comme *Théobold*, *Théodebert*, *Théodemir*, *Théodorich*, *Théodulph*, *Theudelinde*; ceux-là, purement germaniques et très répandus en Allemagne, comme *Fürchlegott* (crainte de Dieu), *Gottlieb* (amour de Dieu), *Gottlob* (foi en Dieu), *Lobegott* (louange de Dieu), *Traugott* (confiance en Dieu), etc.

Les Vertus morales ont encore plus fourni de vocables aux Chrétiens; il nous suffira de rappeler, parmi ceux d'origine grecque: *Agnès* (innocente), *Alexis* (secourable), *Catherine* (pure), *Eusèbe* (plein d'amour filial), *Léandre* (doux), *Onésime* (charitable), *Pamphile* (ami de tout le monde), *Polycarpe* (qui porte beaucoup de fruits), *Sébastien* (respectueux), etc.; et, parmi ceux d'origine latine, *Benignus*, *Candidus*, *Castus*, *Concordia*, *Fidus*, *Firmus*, *Generosus*, *Innocens*, *Justus*, *Mansuetus*, *Modestus*, *Patiens*, *Pius*, *Probus*, *Placidus*, *Sanctus*, *Sanctinus*, etc.

Nous croyons qu'il faut aussi rattacher aux qualités morales, comme nous l'avons déjà dit, certains noms empruntés aux animaux considérés comme emblèmes d'une vertu.

Ces attributions symboliques n'ont pas été étrangères à l'Irlande du moyen âge, comme le témoignent ses antiques calendriers. A un nom latin d'animal donné à l'enfant naissant, on ajoutait plus tard un qualificatif celtique. C'est ainsi que les Irlandais donnèrent à saint Columba, l'apôtre des Pictes, le nom de *Columb-Kill*, c'est-à-dire la *Colombe de la cellule* (2).

A la catégorie de noms que nous venons d'examiner, on peut joindre ceux qui ont été inspirés par un sentiment de piété à l'égard d'un lieu sacré. Du temps des Croisades, un certain nombre de chevaliers firent baptiser leurs enfants dans les eaux du Jourdain et leur

(1) D. Maurus Wolther, *les Catacombes de Rome*, II^e part., c. III.

(2) De Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. III, p. 103.

donnèrent le nom de ce fleuve, lequel devait se conserver dans un certain nombre de familles (1).

En Espagne, c'est une vieille habitude que d'emprunter un prénom aux plus célèbres lieux de pèlerinage; on s'appelle volontiers: *Amparo*, de Notre-Dame de Bon-Secours; *Carmen*, du Mont-Carmel; *Dolorès*, de Notre-Dame des Sept-Douleurs; *Pilar*, de Notre-Dame du Pilier, à Saragosse; *Rosario*, de Notre-Dame du Saint-Rosaire; *Salud*, de Notre-Dame de la Salud, c'est-à-dire de la Santé; *Soledad*, de Notre-Dame de la Solitude, à Madrid.

ARTICLE IV

Noms tirés de l'Hagiographie

L'Hagiographie est la source principale des noms de baptême et la seule autorisée par l'Église, du moins dans les temps modernes. C'est à la théologie qu'il appartient de montrer la convenance des emprunts que nous faisons aux habitants de la céleste Jérusalem et les obligations que nous impose cette mystique clientèle; mais, sans sortir du domaine historique, il nous sera permis de faire remarquer combien grande a toujours été, dans l'Église, la liberté de choisir tel ou tel patron. Tandis que les lois de Manou (2), par l'imposition de diverses catégories de noms, perpétuent dans l'Inde la division des castes, le Christianisme rapproche les distances sociales par la libre communauté des vocables. En donnant à tous les hommes, au puissant baron comme au pauvre serf, les mêmes noms de baptême, les mêmes patrons, les mêmes intercesseurs, l'Église a créé, sinon une égalité qui n'était pas dans les mœurs du moyen âge, du moins une sorte de fraternité religieuse qui devait rapprocher dans un même sentiment de piété les rangs et les conditions. Il y eut, il est vrai, quelques atteintes

(1) De La Roque, *Voyage de Syrie*, p. 524.

(2) On lit dans les Lois de Manou (liv. II, n^{os} 31-32): « Que le nom d'un Brahmane, par le premier des deux mots dont il se compose, exprime la faveur propice; celui d'un Kchatriya, la puissance; celui d'un Vaisya, la richesse; celui d'un Soudra, l'abjection. Le nom d'un Brahmane, par son second mot, doit exprimer la félicité; celui d'un guerrier, la protection; celui d'un marchand, la libéralité; celui d'un Soudra, la dépendance. »

portées à cette liberté de choix; ainsi les lois de la République de Raguse défendaient aux femmes de la bourgeoisie de prendre certains noms de baptême, réputés distingués, et réservés exclusivement aux patriciennes (1); mais ce sont là des prescriptions purement civiles qui n'ont jamais été sanctionnées par l'autorité religieuse.

Celle-ci s'est uniquement préoccupée de faire prévaloir l'adoption des noms de saints, à l'exclusion des noms profanes (2) et de réglementer cet usage dans le sens de la convenance religieuse. Plusieurs Rituels (3) poussent les précautions jusqu'à proscrire les prénoms qui, par leur adjonction aux noms de famille, peuvent prêter à quelque rapprochement malencontreux. Nos aïeux, qui aimaient à rire, violaient parfois sur ce point les règles de la bienséance: témoin ce parain, trop amateur des jeux de mots, qui donna le nom d'*Henri* à un filleul dont le nom de famille était *Botte*. Sous la Restauration, la presse libérale s'amusa beaucoup des prénoms du ministre de Guéron-Ranville: *Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire*. En Italie, on aime à choisir un prénom analogue au nom de famille: *Ercolano Ercolani*, *Costanzo Costanzi*, *Marino Marini*, *Matteo Mattei*, etc.

Les Rituels français (4) prescrivent aussi de réserver les noms de saints aux garçons et ceux de saintes aux filles. Collet (5), qui ne passe point pour un théologien relâché, dit qu'on peut agir autrement en toute sûreté de conscience, et c'est en effet une licence qu'on s'accorde généralement en féminisant des noms de saints pour les filles, comme *Adrienne*, *Albertine*, *Alexandrine*, *Alphonsine*, *Ambroisine*, *Henriette*, *Philippine*, *Zéphirine*, etc.

Le pape Sergius, en baptisant Cédualda, reine des Bretons, lui imposa le nom de *Pierre*. Le connétable *Anne* de Montmorency reçut son prénom de sa marraine *Anne* de Bretagne.

Une exception bien plus fréquente, surtout dans les temps modernes, est celle qui consiste, dans les pays catholiques, à donner le nom de *Marie* aux garçons et celui de *Joseph* aux filles; mais, en ce dernier cas, on croit parfois complaire aux susceptibilités de l'orthographe en ajoutant un *e muet* au nom du saint Protecteur de l'Église universelle.

(1) Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, t. I, p. 19.

(2) Conciles de Bordeaux (1582), de Tours (1583), de Bénévent (1599 et 1656), etc.

(3) Syn. de Grasse (1672); Rituel de Bourges (1745), etc.

(4) Rituel de Bourges (1666); Statuts synodaux de Toulouse (1729 et 1837), etc.

(5) Ap. *Curs. compl. theol.*, t. XXI, p. 545, etc.

Quand, par inadvertance, on a donné à un enfant un nom de sexe différent, on peut, d'après les théologiens catholiques, attendre l'époque de la confirmation pour lui en imposer un nouveau (1). Les casuistes protestants (2) veulent qu'en ce cas on reporte l'enfant au temple pour changer son vocable devant témoins. Mais là où les théologiens se trouvent le plus en désaccord, c'est dans l'hypothèse de l'ignorance ou du doute où l'on se trouve du sexe de l'enfant, dans les accouchements difficiles par exemple. Il faut lui donner un nom de saint, dit Vivaldus, parce que le masculin est le sexe le plus parfait; un nom de saint et un nom de sainte, tout à la fois, comme font les Grecs, dit Gobat, pour que plus tard l'enfant garde celui qui appartiendra à son sexe. Mais supposons qu'on n'ait pas pris ce dernier parti, comment s'opérera le changement de vocable? Il faut la permission de l'évêque, dit Soto; seulement celle du curé, réplique Emmanuel Saa; aucune, concluent Bonacina et Lacroix, puisqu'il n'y a à ce sujet aucune prescription positive. Aujourd'hui, du moins en France, la controverse n'aurait plus d'objet. On se contente de transcrire sur les registres de baptême la rectification de l'acte civil.

Les Rituels ne manquent pas d'engager les fidèles à célébrer spécialement la fête du saint dont ils portent le nom; mais, pour le plus grand nombre, ce n'est qu'une fête de famille, sans aucun caractère religieux. Beaucoup d'ailleurs se trouveraient fort embarrassés d'adresser leurs hommages à des personnages fictifs, dont les noms peuvent se rencontrer dans les calendriers d'almanachs, mais jamais dans les Annales hagiographiques: tel serait le cas de ceux qui s'appellent *Agénor*, *Alcyme*, *Anais*, *Anica*, *Arthur*, *Coralie*, *Elvire*, *Estelle*, *Gustave*, *Horace*, *Irma*, *Lætitia*, *Olga*, *Oscar*, *Palmyre*, *Roseline*, *Zélanie*, etc.

Il faut convenir que les Orientaux rendent, en général, un culte plus spécial et plus pratique que nous ne le faisons au saint dont ils portent le nom. En Russie, on ne se contente point de l'invoquer souvent, on donne à son image une place d'honneur au foyer domestique. En Grèce, la mère suspend au cou de son enfant, quand il est âgé de quinze à vingt mois, l'effigie de son patron, qu'il conservera pieusement jusqu'à la mort.

Parmi les catholiques qui tiennent à fêter leur patron, il en est beaucoup qui se trompent de date, parce qu'ils se fient à celles qu'in-

(1) De Thou, *Sacram. de Chartres* (1580), p. 40.

(2) Misler, *Quæst. controuv.*, p. 345.

diquent les calendriers usuels, où un grand nombre de saints sont placés à des époques tout à fait fantaisistes. Un modeste almanach de province, le *Bonhomme Picard*, publié par M. Langlois, libraire-éditeur à Amiens, a opéré sur ce point une utile réforme dans l'ordre du calendrier et, de plus, à la place des noms de fantaisie, il a introduit un bon nombre de saints locaux qui peuvent faciliter le choix de noms de baptême peu répandus. A Rome, pour guider le choix des fidèles, on distribue, le 1^{er} janvier, un livret intitulé : *Il santo avvocato dell'anno*.

Ce n'est point seulement l'autorité ecclésiastique qui s'est préoccupée de l'invasion des noms étrangers à l'Hagiographie; c'est aussi l'autorité civile.

En 1803, sur les représentations de M. de Boisgelin, archevêque de Tours, le gouvernement voulut arrêter cette tendance. Le conseiller d'État, chargé des Cultes, écrivit à ce prélat : « Le premier Consul a pensé qu'un tel abus ne pouvait subsister. Dans les registres de naissance, on peut donner aux enfants tous les prénoms autorisés par la Loi portée sur cet objet dans la dernière session du Corps législatif. Mais, s'agit-il du baptême, on doit se conformer à la discipline de l'Église et ne pas donner aux enfants, lors de l'administration de ce sacrement, des prénoms que cette discipline n'avoue pas. »

Cette décision ne prévoyait point les inconvénients qui se manifestèrent plus tard. Des enfants reçurent, dans l'acte religieux qui consacrait leur naissance, des prénoms autres que ceux consignés dans les registres de l'état civil. Le conseiller d'État, chargé des Cultes, écrivit alors aux évêques : « Pour prévenir les désordres auxquels cette disparité pourrait donner lieu, il est essentiel que vous invitiez les curés et desservants de votre diocèse à faire entendre aux parents que l'intérêt de leurs enfants exige que leur existence soit constatée sans confusion et sans incertitude, et qu'ils doivent conséquemment veiller à ce que les prénoms qu'on leur donne à l'Église soient conformes à ceux sous lesquels ils sont inscrits dans les registres de l'état civil, à moins que ces prénoms ne puissent être avoués par l'Église (1). »

Les Calvinistes, du moins un certain nombre d'entre eux, s'efforcèrent jadis d'exclure la plupart des noms de saints. Florimond de Rugmond nous donne à ce sujet les détails suivants (2) : « Les Calvi-

(1) *Mémoires hist. sur les affaires ecclés. de France pendant les premières années du XIX^e siècle*, t. 1, p. 321.

(2) *Hist. de l'hérésie de ce siècle*, l. VIII, c. xi.

nistes ne sont pas d'accord pour l'imposition des noms : les uns tiennent cela être indifférent; les autres estiment que c'est péché d'imposer le nom de ceux qu'on tient pour idolâtres, comme *Arnaud, Georges, François, Louys, Claude, Catherine*; de sorte que le ministre même donne le nom, si celui du parrain ne lui agréé. Et volontiers le nom des Juifs est mis en pratique plutôt que celui des Chrétiens. Ils sèment, dit Cayer, de grandes disputes en avant sur le nom des saints et saintes qu'ils ne veulent nullement être usités entre eux, ains cherchent comme par plaisir les plus sauvages qu'ils peuvent de toute la Bible, afin de ne participer en rien à la papauté, disent-ils. Toutefois le ministre Capel (de Sedan) s'en fit accroire, car désirant que son fils portast le nom de *Louys* refusé par le ministre baptisant, comme nom d'un papiste, insista et remit le baptême jusques à ce que le nom fût donné à son enfant selon son souhait. »

Les Calvinistes, croyons-nous, sont bien revenus des préjugés qui les animaient aux époques des luttes religieuses; ils acceptent des noms de saints, sans y attacher d'importance dogmatique, et comme beaucoup de catholiques, ils subissent la tendance générale à choisir des noms courts, faciles à prononcer, qui puissent s'allier agréablement avec le nom de famille et former avec lui un tout harmonieux. La mère rêve longtemps d'avance au nom chéri qu'elle donnera à l'enfant qui va naître, et, surtout, si ce doit être une fille, elle veut que son nom soit imprégné d'une certaine poésie, qu'il soit comme un passeport d'heureux augure dans les relations de la vie. Ne dirait-on pas que beaucoup de mères chrétiennes subissent encore les prescriptions des antiques lois des Indous? « Que le nom de la femme, y est-il dit, soit facile à prononcer, doux, clair, agréable et propice; qu'il finisse en voyelles longues et qu'il soit comme une parole de bénédiction. » Il y aurait certainement moyen de ne pas sacrifier l'élément religieux à l'élément phonétique. Ceux qui recherchent des noms que n'a point dépoétisés un trop fréquent usage, pourraient en trouver de très nombreux dans les vingt-cinq mille vocables que renferment les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, chiffre qui s'élèverait à cinquante mille, en tenant compte de ceux que comprennent les Martyrologes diocésains, provinciaux, nationaux, et les Ménologes de tous les ordres religieux. Nous savons bien que chacun n'a pas à sa disposition ces collections volumineuses qu'il serait d'ailleurs par trop long de feuilleter; mais au lieu d'interroger les quelque trois cents noms d'un almanach, que ne consulte-t-on l'un de ces Rituels qui

contiennent une longue liste des noms de saints et de saintes qu'on peut donner au baptême (1), ou bien quelqu'un des Catalogues spéciaux qui ont été publiés dans ce but (2), tels que ceux du Père de Montezon (3) et de M. Léon Scott (4).

Pour bien montrer que ceux qui recherchent avant tout des noms peu communs, en même temps qu'harmonieux, n'ont pas besoin de recourir à la littérature romanesque et qu'ils peuvent trouver ample satisfaction à cet égard dans les Annales hagiographiques, nous allons citer un certain nombre de vocables de saints et de saintes, qui sont tout à la fois assez rares et non dépourvus d'euphonie; nous choisirons exclusivement ceux qui commencent par la lettre A.

NOMS DE SAINTS

Abbon.	Agéric.	Almire.	Ansgar.	Armentaire.
Abda.	Aglibert.	Alone.	Anthès.	Armel.
Abdon.	Agmer.	Alype.	Antide.	Arni.
Aber.	Agolin.	Amandy.	Anub.	Arnoald.
Aberèce.	Agonse.	Amarin.	Aptone.	Aronce.
Abséole.	Agrice.	Amase.	Apodème.	Arsace.
Achart.	Agry.	Ambène.	Apronien.	Arthème.
Achaze.	Aibert.	Ambert.	Aquila.	Artole.
Acyllin.	Aidan.	Amèle.	Arban.	Asclin.
Adélar.	Aiobose.	Amèse.	Arcade.	Astère.
Adelgise.	Albaud.	Amic.	Arcane.	Athalène.
Adelin.	Alcas.	Ampèle.	Arconce.	Aunaire.
Adelme.	Aldas.	Ananie.	Ardaing.	Aurèle.
Adelpe.	Aldheim.	Andéric.	Ardovic.	Ausbert.
Adrame.	Aldric.	Andronic.	Aré.	Ausone.
Adraud.	Alfard.	Anégilas.	Arèse.	Avole.
Adrias.	Alfio.	Anème.	Arete.	Avond.
Aèce.	Algéric.	Aninas.	Arétas.	Avy.
Afrige.	Algise.	Annobert.	Argimir.	Auxence.
Agamond.	Allyre.	Ansard.	Argyre.	Aux ile
Agathange.	Almer.	Ansald.	Aristée.	Azadale. etc.

(1) Rituels d'Amiens (1845), d'Angers (1828), de Clermont (1658), de Nevers (1849), de Paris (1757), de Rouen (1640), etc.

(2) *Vocabulaire des noms français et latins de Saints et de Saintes que l'on peut donner au baptême et à la confirmation.* Paris, 1700, in-4.

(3) *Prénoms pouvant être inscrits sur les registres de l'état civil destinés à constater les naissances.* Paris, Dupont, 1858, in-12.

(4) *Les noms de baptême et les prénoms.* Paris, Houssiaux, 1858, in-12. — On peut aussi consulter les excellentes tables des *Petits Bollandistes*, 7^e édition.

NOMS DE SAINTES

Abjata.	Albe.	Amalberte.	Apronie.	Aufdie.
Actinée.	Alda.	Ammia.	Aquiline.	Augie.
Adalberge.	Aleth.	Anagine.	Argénide.	Auria.
Adalseinde.	Alfride.	Ancilla.	Ariabé.	Austrude.
Adausie.	Algive.	Animaide.	Arminia.	Ava.
Adavise.	Alimène.	Anthuse.	Aroa.	Aveline.
Adeline.	Almède.	Antie.	Artémie.	Avia.
Adlède.	Alodie.	Antiga.	Asceline.	Aya.
Adnette.	Alumna.	Antonie.	Aselle.	Aza.
Adumade.	Alvère.	Anamie.	Aubierge.	Azeline.
Aga.	Amalberge.	Anyse.	Audrie.	Etc.

ARTICLE V

Noms tirés de la Mythologie et de l'Histoire profane

S'il est facile d'excuser les premiers Chrétiens qui conservaient des noms mythologiques et qui donnaient parfois à leurs enfants des vocables empruntés aux personnages historiques ou fabuleux de l'antiquité, il l'est beaucoup moins de justifier les Chrétiens des temps modernes qui semblent mettre leur existence sous la protection d'un dieu de la fable ou d'un grand homme. Aussi plusieurs conciles, le Rituel de Paul V et la plupart des Rituels diocésains condamnent-ils cet abus; les synodes calvinistes professent la même doctrine (1). Sous ce rapport, les théologiens italiens sont ceux qui se montrent le moins sévères. Un synode de Trévise (1610) use même d'une très large condescendance pour les abus de son temps, en permettant de donner aux enfants de la noblesse les noms de leurs antiques aïeux (2).

Des missionnaires ont cru jadis pouvoir faire sur ce point d'amples concessions aux préjugés des infidèles qu'ils amenaient à la foi; mais Benoît XIV, dans sa Bulle *Omnium sollicitudinem*, a confirmé le décret du cardinal de Tournon, défendant aux missionnaires des Indes orientales de donner des noms d'idoles aux enfants qu'on baptise.

Plusieurs gouvernements, la Prusse entre autres, ont essayé d'entra-

(1) Syn. Aurelian. (1562), c. II, art. 2, ap. Aymon, t. I, p. 113.

(2) Si quæ tamen familiæ nobiles gentiliū suorum prisca nomina parvulis suis imponere voluerint, prohibenda non erunt. (*De Baptismo*, n° 75.)

ver l'invasion des noms païens, que les moralistes, de leur côté, ont poursuivie de leurs critiques. « C'est déjà trop, dit La Bruyère (1), d'avoir avec le peuple une même religion et un même Dieu ; quel moyen encore de s'appeler *Pierre, Jean, Jacques*, comme le marchand ou le laboureur. Évitions d'avoir rien de commun avec la multitude ; affectons au contraire toutes les distinctions qui nous en séparent : qu'elle s'approprie les douze Apôtres, leurs disciples, les premiers martyrs (tels gens, tels patrons) ; qu'elle voie avec plaisir revenir toutes les années ce jour particulier que chacun célèbre comme sa fête ; pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes ; faisons-nous baptiser sous ceux d'*Annibal, de César* ou de *Pompée* : c'étaient de grands hommes ; sous celui de *Lucrèce* : c'était une illustre romaine ; sous ceux de *Renaud, de Roger, d'Olivier, de Tancrede* : c'étaient des paladins, et le roman n'a point de héros plus merveilleux ; sous ceux d'*Hector, d'Achille, d'Hercule*, tous demi-dieux ; sous ceux même de *Phébus* et de *Diane* ; et qui nous empêchera de nous faire nommer *Jupiter, Mercure, Vénus* ou *Adonis* ? »

La vaniteuse manie que vient de persifler La Bruyère se rencontre parfois au moyen âge ; témoin Charles Paléologue qui, en 1204, céda la principauté d'Acarnanie à ses trois fils naturels, *Hercule, Turnus* et *Memnon* ; mais c'est surtout à partir de la réaction païenne produite par la Renaissance qu'on voit pulluler, particulièrement dans l'aristocratie et dans le monde littéraire, les noms empruntés à la mythologie, ainsi qu'aux antiques annales de la Grèce et de l'Italie. C'était naturellement dans cette dernière contrée que devait sévir d'abord et davantage cette épidémie de pompeuses appellations. Au xv^e siècle, sainte Catherine de Ricci fut baptisée sous les noms d'*Allessandra-Lucrezia* ; le B. Laurent de Brindes, général des Capucins, reçut le nom de *Jules-César*. Aujourd'hui encore on tolère ces emprunts historiques, pourvu qu'on y adjoigne un nom de saint, et l'on rencontre fréquemment en Italie ces vocables bizarrement accouplés : *Ambroise-Hector, Benoît-Caton, Casimir-Romulus, Charles-Scipion, Étienne-Hercule, Flaminus-Cajetan, Grégoire-Annibal, Jean-Télémaque, Marie-Pénelope, Pierre-Titus, Pétronille-Uranie*, etc.

On remarque un même genre d'appellations hybrides à Phoca, en Élide, dont la population albanaise, tout en embrassant l'Islamisme, a conservé un certain nombre de traditions chrétiennes. Les noms

(1) *Caractères*, chap. des Grands.

qu'on donne aux enfants semblent relever des deux cultes : *Aisché-Marie, Ali-Jean, Fatmé-Catherine, Hassan-Jérôme, Mohamed-Nicolas, Mustapha-Constantin*, etc. (1). Quant aux Albanais orthodoxes, ils prennent généralement des noms de saints et se rappellent que lorsque leurs ancêtres étaient esclaves des Mahométans, Benoît XIV leur prescrivit de ne jamais donner à leurs enfants des vocables musulmans (2). Les Grecs ont horreur de ces noms, mais ils affectionnent ceux qui appartiennent à l'antiquité hellénique. Parcourez ces héroïques contrées : vous serez à coup sûr rasé par un *Miltiade* ou un *Épaminondas* ; votre guide s'appellera *Thémistocle* ; votre cocher, *Léonidas* ; votre garçon d'hôtel, *Périclès*, et vous ferez sans doute l'aumône à plus d'un *Crésus*.

Nous réserverons pour le chapitre des *Changements de noms* tout ce qui concerne les prénoms empruntés, pendant la période révolutionnaire, aux fastes historiques de Rome, de Sparte et d'Athènes. Bornons-nous ici à mentionner qu'un républicain de Montpellier, nommé Carney, voulant élaguer tous les vocables relatifs au culte, proposa de les remplacer par la désignation des inventions célèbres, des lois utiles et des grands faits politiques correspondant, par la date, à la naissance de l'enfant, comme *Télescope, Invention de l'imprimerie, Baromètre, Liberté des Suisses, Tiers état devenu Assemblée nationale* (3). Les journaux charivariques du temps plaisantèrent beaucoup sur cet étrange projet et, entre autres facéties, prétendirent qu'il entraverait trop les unions conjugales parce que M^{lle} *Montgolfière* ne se résoudrait jamais à épouser M. *Machine pneumatique* ; que M^{lle} *Porcelaine de Sèvres* ne s'exposerait pas à s'unir à M. *Machine à battre*, et que le mariage de M. *Pile de Volta* avec M^{lle} *Poudre à canon* serait quelque peu dangereux par leur voisinage.

ARTICLE VI

Noms tirés de l'Histoire naturelle et de l'Agriculture

C'est encore à la Révolution qu'appartient la ridicule catégorie des noms d'animaux, de végétaux et d'instruments agricoles qu'on imposa

(1) Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, iv, 281.

(2) *Bullar.*, t. XIV, n° 37.

(3) *Mémoire sur les noms à substituer aux noms de baptême*. Montpellier, an III, in-8.

parfois aux enfants. La Convention nationale, par ses décrets du 14 vendémiaire, des 3 et 9 brumaire de l'an II, remplaça le calendrier grégorien par le calendrier républicain composé par Romme, député du Puy-de-Dôme, et amendé par Fabre d'Églantine, qui fut le rapporteur de cette loi. A près d'un siècle de distance, il est curieux d'en relire les considérants déclamatoires : « Le Calendrier, dit-il, étant une chose à laquelle on a si souvent recours, il faut profiter de la fréquence de cet usage pour glisser parmi le peuple les notions rurales élémentaires; pour lui montrer les richesses de la nature; pour lui faire aimer les champs, et lui désigner, avec méthode, l'ordre des influences du ciel et des productions de la terre. Les prêtres avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un prétendu saint; ce catalogue ne présentait ni utilité, ni méthode; il était le répertoire du mensonge, de la duperie ou du charlatanisme. Nous avons pensé que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son Calendrier, devait y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale; les dignes objets, sinon de son culte, au moins de sa culture; les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la féconder, et nos animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux; animaux bien plus précieux sans doute, aux yeux de la raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome. En conséquence, nous avons rangé par ordre, dans la colonne de chaque mois, les noms des vrais trésors de l'économie rurale. Les graines, les pâturages, les arbres, les racines, les fleurs, les fruits, les plantes sont disposés dans le Calendrier de manière que la place et le quantième que chaque production occupe est précisément le temps et le jour où la nature nous en fait présent. A chaque *quintidi*, c'est-à-dire à chaque demi-décade, les 5, 15 et 25 de chaque mois, est inscrit un animal domestique, avec rapport précis entre la date de cette inscription et l'utilité réelle de l'animal inscrit. Chaque *décadi* est marqué par le nom d'un instrument aratoire, le même dont l'agriculture se sert, au temps précis où il est placé; en sorte que, par opposition, le laboureur, dans le jour du repos, retrouvera consacré, dans le Calendrier, l'instrument qu'il doit reprendre le lendemain : idée, ce me semble, touchante, qui ne peut qu'attendrir nos nourriciers, et leur montrer enfin qu'avec la République est venu le temps où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre ensemble, et l'agriculture comptée comme le premier des arts de la société civile. »

On voit par cet extrait que le principal but du Calendrier républicain a été d'imposer à la France une étude élémentaire d'économie rurale. On a donc eu tort de dire que la Convention avait voulu par là substituer des noms agronomiques aux noms de baptême. Rien ne trahit cette pensée, ni dans les termes du rapport, ni dans les décrets de l'Assemblée : ce ne fut là qu'une conséquence tirée par le populaire. Habitué à choisir un nom dans l'Almanach, il consulta naturellement le Calendrier républicain et put croire que ces vocables étaient prescrits comme noms de naissance ou de baptême; mais ce ne fut guère qu'à Paris et dans les grands centres révolutionnaires qu'on recourut à ces stupides appellations, peut-être surtout pour se délivrer un brevet de civisme et conquérir les sympathies des clubs populaires. Toutefois, même dans les cités qui subissaient la domination des Jacobins, la plupart des citoyens répugnaient à affubler leurs enfants des noms de *Taupe* ou de *Dindon*, de *Carotte* ou de *Navet*; en général, le parrain présentait à la municipalité un nom de grand homme ou de saint, et ce n'étaient que les fonctionnaires ministériels les plus *patriotes*, comme on disait alors, qui s'ingéraient d'ajouter, dans l'acte de l'état civil, le nom d'animal, de légume ou d'instrument aratoire correspondant à la date de la naissance; mais, dans la plupart des familles, l'enfant ne portait point ce sobriquet ou du moins l'abandonna-t-il dès que fut passée la Terreur, alors que l'autorité civile elle-même réagit contre ces ridicules aberrations. « Dans le Calvados, dit l'abbé Grégoire (1), un juge de paix donnait aux enfants trouvés les noms de *Jasmin*, *Messidor*, *Ravenelle*, *Épinard*, *Pois*, *Thermidor*, *Jean tout nud*, *la Reine dépouillée*, etc. Ces turpitudes ayant excité des réclamations, on y eut égard, et dans les salles de l'Hôpital des enfants trouvés, retentirent alors les noms de *Joachim-Bonheur*, *Marie-Santé*, *Élisabeth-Prudence*, *Radegonde-Sobriété*, etc. »

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici le *Calendrier républicain*, que tout le monde connaît vaguement, mais dont peu de personnes ont trouvé occasion de parcourir les singulières nomenclatures. Nous respecterons scrupuleusement les fautes d'orthographe que nous trouvons dans l'édition originale, devenue fort rare aujourd'hui.

(1) *Hist. des Sectes religieuses*, 1, p. 154.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN

VENDÉMAIRE.		BRUMAIRE.		FRIMAIRE.	
1 ^{er} mois. Du 22 Septembre au 21 Octobre (vieux style).		Second mois. Du 22 Octobre au 20 Nov. (vieux style).		Troisième mois. Du 21 Nov. au 20 Déc. (vieux style).	
Primidi.	1 Raisin.	Primidi.	1 Pomme.	Primidi.	1 Raiponce.
Duodi.	2 Safran.	Duodi.	2 Céleri.	Duodi.	2 Turneps.
Tridi.	3 Châtaignes.	Tridi.	3 Poire.	Tridi.	3 Chicorée.
Quartidi.	4 Colechique.	Quartidi.	4 Betterave.	Quartidi.	4 Nefle.
Quintidi.	5 CHEVAL.	Quintidi.	5 Oie.	Quintidi.	5 Cochon.
Sextidi.	6 Balsamine.	Sextidi.	6 Hélotrope.	Sextidi.	6 Mâche.
Septidi.	7 Carottes.	Septidi.	7 Figue.	Septidi.	7 Chou-fleur.
Octidi.	8 Amarante.	Octidi.	8 Scorsonnere.	Octidi.	8 Epicia.
Nonidi.	9 Panais.	Nonidi.	9 Alisier.	Nonidi.	9 Genievre.
Décadi.	10 CUVE.	Décadi.	10 CHARRUE.	Décadi.	10 PIOCHE.
Primidi.	11 Pomme de terre.	Primidi.	11 Salsifis.	Primidi.	11 Thuya.
Duodi.	12 Immortelle.	Duodi.	12 Cornuette.	Duodi.	12 Raifort.
Tridi.	13 Potiron.	Tridi.	13 Poireterre.	Tridi.	13 Cedre.
Quartidi.	14 Réséda.	Quartidi.	14 Endive.	Quartidi.	14 Sapin.
Quintidi.	15 AVE.	Quintidi.	15 Dison.	Quintidi.	15 LAYE.
Sextidi.	16 Belle-de-nuit.	Sextidi.	16 Chirouï.	Sextidi.	16 Ajonc.
Septidi.	17 Citrouille.	Septidi.	17 Cresson.	Septidi.	17 Cyprés.
Octidi.	18 Sarrazin.	Octidi.	18 Dentelaire.	Octidi.	18 Lierre.
Nonidi.	19 Tournesol.	Nonidi.	19 Grenade.	Nonidi.	19 Bouleau.
Décadi.	20 PRESOIR.	Décadi.	20 HERSE.	Décadi.	20 HOYAU.
Primidi.	21 Chanvre.	Primidi.	21 Bacchante.	Primidi.	21 Érable-sucre.
Duodi.	22 Pêche.	Duodi.	22 Olive.	Duodi.	22 Bruyere.
Tridi.	23 Navet.	Tridi.	23 Garance.	Tridi.	23 Roseau.
Quartidi.	24 Grenesienne.	Quartidi.	24 Orange.	Quartidi.	24 Oseille.
Quintidi.	25 Bœuf.	Quintidi.	25 Jans.	Quintidi.	25 GAILLON.
Sextidi.	26 Aubergine.	Sextidi.	26 Pistache.	Sextidi.	26 Pignon.
Septidi.	27 Piment.	Septidi.	27 Macjone.	Septidi.	27 Liège.
Octidi.	28 Tomate.	Octidi.	28 Coing.	Octidi.	28 Truffe.
Nonidi.	29 Orge.	Nonidi.	29 Cormier.	Nonidi.	29 Olive.
Décadi.	30 TONNEAU.	Décadi.	30 ROULEAU.	Décadi.	30 PELLE.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN

NIVOSE.		PLUVIOSE.		VENTOSE.	
Quatrième mois. Du 21 Déc. au 19 Janv. (vieux style).		Cinquième mois. Du 20 Jan. au 18 Fèv. (vieux style).		Sixième mois. Du 19 Février au 20 Mars (vieux style).	
Primidi.	1 Neige.	Primidi.	1 Lauréole.	Primidi.	1 Tussilage.
Duodi.	2 Glace.	Duodi.	2 Mousse.	Duodi.	2 Cornouiller.
Tridi.	3 Miel.	Tridi.	3 Fragon.	Tridi.	3 Violier.
Quartidi.	4 Cire.	Quartidi.	4 Perce-neige.	Quartidi.	4 Troène.
Quintidi.	5 CHÈNE.	Quintidi.	5 TAUREAU.	Quintidi.	5 Bouc.
Sextidi.	6 Fumier.	Sextidi.	6 Laurier-thym.	Sextidi.	6 Asarot.
Septidi.	7 Pétrôle.	Septidi.	7 Mnie.	Septidi.	7 Alaterne.
Octidi.	8 Houille.	Octidi.	8 Mézérion.	Octidi.	8 Violette.
Nonidi.	9 Résine.	Nonidi.	9 Peuplier.	Nonidi.	9 Marceau.
Décadi.	10 FLÉAU.	Décadi.	10 COIGNÉE.	Décadi.	10 BECHE.
Primidi.	11 Poix.	Primidi.	11 Ellébore.	Primidi.	11 Narcisse.
Duodi.	12 Téréthenthine.	Duodi.	12 Brocoli.	Duodi.	12 Orme.
Tridi.	13 Argile.	Tridi.	13 Laurier.	Tridi.	13 Fumeterre.
Quartidi.	14 Marne.	Quartidi.	14 Coudrier.	Quartidi.	14 Vêlar.
Quintidi.	15 LAPIN.	Quintidi.	15 VACHE.	Quintidi.	15 CHEVRE.
Sextidi.	16 Plâtre.	Sextidi.	16 Buis.	Sextidi.	16 Epinards.
Septidi.	17 Pierre à chaux.	Septidi.	17 Lichen.	Septidi.	17 Doronic.
Octidi.	18 Ardoise.	Octidi.	18 If.	Octidi.	18 Mouron.
Nonidi.	19 Sable.	Nonidi.	19 Pulmonaire.	Nonidi.	19 Cerfeuil.
Décadi.	20 VAN.	Décadi.	20 SERPETTE.	Décadi.	20 CORDEAU.
Primidi.	21 Grès.	Primidi.	21 Thlaspi.	Primidi.	21 Mandragore.
Duodi.	22 Silex.	Duodi.	22 Thymélé.	Duodi.	22 Persil.
Tridi.	23 Mercure.	Tridi.	23 Chiendent.	Tridi.	23 Cochléaria.
Quartidi.	24 Plomb.	Quartidi.	24 Trainasse.	Quartidi.	24 Pâquerette.
Quintidi.	25 CHAT.	Quintidi.	25 VEAU.	Quintidi.	25 CHEVREAU.
Sextidi.	26 Etain.	Sextidi.	26 Guede.	Sextidi.	26 Pissenlit.
Septidi.	27 Cuivre.	Septidi.	27 Noisetier.	Septidi.	27 Silve.
Octidi.	28 Fer.	Octidi.	28 Ciclamen.	Octidi.	28 Capillaire.
Nonidi.	29 Sel.	Nonidi.	29 Chéridoine.	Nonidi.	29 Frêne.
Décadi.	30 CRIBLE.	Décadi.	30 TRAINÉAU.	Décadi.	30 PLANTOIR.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN

GERMINAL.		FLORÉAL.		PRAIRIAL.	
Septième mois. <i>Du 21 Mars au 19 Avril</i> (vieux style).		Huitième mois. <i>Du 20 Avril au 19 Mai</i> (vieux style).		Neuvième mois. <i>Du 20 Mai au 18 Juin</i> (vieux style).	
Primidi.	1 Prime-vere.	Primidi.	1 Rose.	Primidi.	1 Luzerne.
Duodi.	2 Platane.	Duodi.	2 Chêne.	Duodi.	2 Hémérocale.
Tridi.	3 Asperges.	Tridi.	3 Fougere.	Tridi.	3 Treffe.
Quartidi.	4 Tulipe.	Quartidi.	4 Aubépine.	Quartidi.	4 Angélique.
Quintidi.	5 Coc.	Quintidi.	5 ABEILLE.	Quintidi.	5 CANARD.
Sextidi.	6 Bette.	Sextidi.	6 Ancofle.	Sextidi.	6 Mélisse.
Septidi.	7 Bouleau.	Septidi.	7 Muguet.	Septidi.	7 Fromental.
Octidi.	8 Jonquille.	Octidi.	8 Champignon.	Octidi.	8 Martagon.
Nonidi.	9 Aulme.	Nonidi.	9 Hyacinthe.	Nonidi.	9 Serpolet.
Décadi.	10 GREFFOIR.	Décadi.	10 RATEAU.	Décadi.	10 FAULX.
Primidi.	11 Pervenche.	Primidi.	11 Rhubarbe.	Primidi.	11 Fraise.
Duodi.	12 Charme.	Duodi.	12 Sainfoin.	Duodi.	12 Bétoune.
Tridi.	13 Morille.	Tridi.	13 Bâton-d'or.	Tridi.	13 Pois.
Quartidi.	14 Hêtre.	Quartidi.	14 Chamérisier.	Quartidi.	14 Acacia.
Quintidi.	15 Poulx.	Quintidi.	15 VER-A-SOIE.	Quintidi.	15 CANNE.
Sextidi.	16 Laitue.	Sextidi.	16 Consoude.	Sextidi.	16 Éillet.
Septidi.	17 Méleuse.	Septidi.	17 Pimprenelle.	Septidi.	17 Surcau.
Octidi.	18 Ciguë.	Octidi.	18 Corbeille-d'or.	Octidi.	18 Pavot.
Nonidi.	19 Radis.	Nonidi.	19 Arroche.	Nonidi.	19 Tilleul.
Décadi.	20 RUCHE.	Décadi.	20 SARCLOIR.	Décadi.	20 FOURCHE.
Primidi.	21 Gainier.	Primidi.	21 Statice.	Primidi.	21 Barbeau.
Duodi.	22 Romaine.	Duodi.	22 Fritillaire.	Duodi.	22 Camomille.
Tridi.	23 Maronnier.	Tridi.	23 Bourrache.	Tridi.	23 Chevrefeuille.
Quartidi.	24 Roquette.	Quartidi.	24 Valériane.	Quartidi.	24 Caille-lait.
Quintidi.	25 Pionon.	Quintidi.	25 CARPE.	Quintidi.	25 TANCHE.
Sextidi.	26 Lilas.	Sextidi.	26 Fusin.	Sextidi.	26 Jasmin.
Septidi.	27 Anémone.	Septidi.	27 Civette.	Septidi.	27 Verveine.
Octidi.	28 Pensée.	Octidi.	28 Buglose.	Octidi.	28 Thym.
Nonidi.	29 Mirthill.	Nonidi.	29 Senevé.	Nonidi.	29 Pivoine.
Décadi.	30 COUVOIR.	Décadi.	30 HOULETTE.	Décadi.	30 CHARIOT.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN

MESSIDOR.		THERMIDOR.		FRUCTIDOR.	
Dixième mois. <i>Du 19 Juin au 18 Juillet</i> (vieux style).		Onzième mois. <i>Du 19 Juillet au 17 Août</i> (vieux style).		Douzième mois. <i>Du 18 Août au 21 Sept.</i> (vieux style).	
Primidi.	1 Seigle.	Primidi.	1 Epeautre.	Primidi.	1 Prune.
Duodi.	2 Avoine.	Duodi.	2 Bouillon-blanc.	Duodi.	2 Millet.
Tridi.	3 Oignon.	Tridi.	3 Melon.	Tridi.	3 Lycoperde.
Quartidi.	4 Véronique.	Quartidi.	4 Ivroie.	Quartidi.	4 Escourgeon.
Quintidi.	5 MULET.	Quintidi.	5 BELIER.	Quintidi.	5 BARBEAU.
Sextidi.	6 Romarin.	Sextidi.	6 Prêle.	Sextidi.	6 Tubéreuse.
Septidi.	7 Concombre.	Septidi.	7 Armoise.	Septidi.	7 Sucrion.
Octidi.	8 Echalottes.	Octidi.	8 Carthanne.	Octidi.	8 Apocyn.
Nonidi.	9 Absynthe.	Nonidi.	9 Mûres.	Nonidi.	9 Réglisse.
Décadi.	10 FAUCILLE.	Décadi.	10 ARROSOIR.	Décadi.	10 ECHELLE.
Primidi.	11 Coriandre.	Primidi.	11 Panis.	Primidi.	11 Pasteque.
Duodi.	12 Artichaut.	Duodi.	12 Salicot.	Duodi.	12 Fenouil.
Tridi.	13 Giroflée.	Tridi.	13 Abricot.	Tridi.	13 Epine-vinette.
Quartidi.	14 Lavande.	Quartidi.	14 Basilic.	Quartidi.	14 Noix.
Quintidi.	15 JUMART.	Quintidi.	15 BREBIS.	Quintidi.	15 Goujon.
Sextidi.	16 Tabac.	Sextidi.	16 Guimauve.	Sextidi.	16 Orange.
Septidi.	17 Groseille.	Septidi.	17 Lin.	Septidi.	17 Cardere.
Octidi.	18 Orge.	Octidi.	18 Amaude.	Octidi.	18 Nerprun.
Nonidi.	19 Cersie.	Nonidi.	19 Gentiane.	Nonidi.	19 Sagette.
Décadi.	20 PARC.	Décadi.	20 ECLUSE.	Décadi.	20 HOTTE.
Primidi.	21 Menthe.	Primidi.	21 Carline.	Primidi.	21 Eglantier.
Duodi.	22 Cumen.	Duodi.	22 Caprier.	Duodi.	22 Noisette.
Tridi.	23 Haricots.	Tridi.	23 Lentille.	Tridi.	23 Houblon.
Quartidi.	24 Orcanete.	Quartidi.	24 Aunée.	Quartidi.	24 Sorgho.
Quintidi.	25 PINTADE.	Quintidi.	25 AGNEAU.	Quintidi.	25 Ecarvisse.
Sextidi.	26 Saugé.	Sextidi.	26 Myrte.	Sextidi.	26 Rigarade.
Septidi.	27 Ail.	Septidi.	27 Colza.	Septidi.	27 Verge-d'or.
Octidi.	28 Vesce.	Octidi.	28 Lupin.	Octidi.	28 Mais.
Nonidi.	29 Blé.	Nonidi.	29 Coton.	Nonidi.	29 Marron.
Décadi.	30 CHALÉMIE.	Décadi.	30 MOULIN.	Décadi.	30 CORBEILLE.

LES SANCULOTTIDES.

Fin de l'année.

PRIMIDI.	1	Fête de la VERTU.
DUODI.	2	Fête du GÉNIE.
TRIDI.	3	Fête du TRAVAIL.
QUARTIDI.	4	Fête de l'OPINION.
QUINTIDI.	5	Fête des RÉCOMPENSES.

ANNÉE BISSEXTILE.

SEXTIDI.	6	La SANCULOTTIDE (1).
----------	---	----------------------

Quand la Révolution fut contenue dans certaines limites, on comença à réagir contre un système chronométrique qui isolait la France du reste de l'Europe; la loi du 11 germinal an XI se préoccupa du dévergondage introduit dans le choix des prénoms, et ordonna de ne recevoir comme tels, dans les actes de naissance, que ceux en usage dans les divers calendriers et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne. Tout en reconnaissant la légitimité des motifs qui ont inspiré cette réglementation, où une certaine part est faite aux préjugés de l'époque, il faut avouer qu'elle est d'une exécution bien difficile, et que les employés de l'état civil auraient à faire de bien vastes études pour connaître tous les noms qui sont inscrits dans les *divers calendriers*: aussi se contentent-ils de consulter quelqu'un de ces manuels onomatologiques ayant plus ou moins de valeur, mais qui, au point de vue civil comme au point de vue religieux, sont complètement dépourvus d'autorité.

(1) La Convention remplaça ce nom par celui de *Jour de la Révolution*: ce fut la seule modification qu'elle apporta au projet de Romme.

ARTICLE VII

Noms tirés de la littérature, de la fantaisie et des opinions politiques

L'admiration légitime ou non pour diverses œuvres littéraires a déterminé le choix d'un certain nombre de prénoms, surtout dans les temps modernes. A l'époque de la Renaissance, on emprunte les noms des héros et des héroïnes du Dante, du Tasse et de l'Arioste: *Angélique, Béatrix, Clorinde, Herminie, Laure, Léonore, Renaud, Roger, Roland, Tancrede*, etc.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le théâtre multiplie les noms d'*Alzire, Aminthe, Arabelle, Ariste, Églé, Merope, Nanine, Philis, Roxane*; le roman propage ceux de *Clarisse, Chloris, Chloé, Émile, Héloïse, Julie*. Plusieurs de ces noms sont bien inscrits dans les calendriers chrétiens, mais l'intention de ceux qui les choisirent se rapportait évidemment à un personnage littéraire.

De nos jours, surtout dans les classes inférieures, combien ne compte-t-on pas d'*Atalas, de Corinnes, d'Indianas, de Lélias, de Lucindes, de Malvinas, d'Ophélie, de Pamélas, de Zulmas*, etc.

Comme si les noms de personnages fictifs ne suffisaient pas encore, on invente des vocables sans aucune signification, comme en Italie, *Blando, Sapo*, etc., ou se rapportant aux objets les plus divers, comme, en Espagne, *Alegria* (joie), etc.

Les circonstances et les opinions politiques n'ont pas créé de nouveaux noms, mais ils en ont mis quelques-uns à la mode et proscrit quelques autres. Quand Henri IV fut assassiné, une immense douleur s'empara des populations et beaucoup de familles du peuple et de la bourgeoisie, pour exprimer leur regret, donnèrent à leurs enfants le prénom de *Henri*, qui, jusque-là, n'était guère sorti des rangs de la noblesse (1). M. Eusèbe Salverte (2) parle d'un Écossais, partisan enthousiaste des Stuarts, père de quatorze fils à chacun desquels il donna les noms de *Charles-Édouard*, en l'honneur du prétendant. En 1778, au tir de Meaux, le Conseil général permanent décida que quatre couples seraient dotés aux frais du corps des arquebusiers et que chaque

(1) L. Scott, *op. cit.*, p. 117.

(2) *Essai*, etc., t. 1, p. 324.

enfant premier-né de ces mariages s'appellerait *Louis-Auguste*, si c'était un garçon, ou *Marie-Antoinette*, si c'était une fille (1). Pendant la période révolutionnaire, on donna à beaucoup d'enfants les prénoms de *Danton*, *Saint-Just*, *Fouquier-Tinville*, *Robespierre*, *Marat*, etc. Sous le premier et le second Empire, les noms de *Napoléon* et de *Marie-Louise* étaient fort à la mode; sous la Restauration, c'étaient ceux de *Louis*, de *Charles*, de *Marie-Antoinette*, de *Marie-Thérèse*, etc.; sous la monarchie de 1830, ceux de *Louis-Philippe* et de *Lafayette*.

Cette manie politique a parfois causé bien des embarras aux ambitions serviles; on nous a cité un conventionnel, devenu préfet de l'Empire, qui se hâta de donner le nom de *Jérôme-Napoléon* à un fils qu'il avait jadis appelé *Brutus*; mais ce dernier, à l'avènement de la Restauration, s'empressa de signer *Louis-Charles*; pendant les Cent-jours, ne sachant trop ce qui allait arriver et voulant prudemment réserver l'avenir, il ne signait plus que de son nom de famille.

Les pays étrangers ont payé aussi leur tribut à ces préférences politiques. Plus d'un enfant, en Allemagne, est baptisé sous le nom de *Bismarck*, et, en Italie, sous celui de *Garibaldi*. Dans cette dernière contrée, on en est venu jusqu'à forger des noms avec un assemblage de mots exprimant une idée particulière. En 1861, l'*Armonia* de Turin (2) annonçait qu'on venait de baptiser, à Brescia, une petite fille sous le nom d'*Italia-Libera*. On peut se demander comment le prêtre a pu s'empêcher de sourire, lorsque, dans la cérémonie du sel, il dut dire à cette enfant: « *Italie libre*, reçois le sel de la sagesse! » Si la politique a mis en faveur temporaire un certain nombre de noms, il en est d'autres qu'elle a déconsidérés. Bingham (3) nous apprend que, du temps de la reine Élisabeth, l'évêque Bancroft refusa de baptiser un enfant auquel ses parents voulaient donner le nom de *Richard*. Sous la Restauration, quelques ecclésiastiques se refusèrent à accepter pour le baptême le nom de *Napoléon*, par ce motif que ce n'était pas un vocable de saint. Ils se trompaient; car, si le nom de saint Napoléon, martyr à Alexandrie, est absent du Martyrologe romain, il figure au 15 août dans plusieurs anciens Martyrologes d'Italie.

(1) Janvier, *les Sociétés de tir avant 1789*, p. 74.

(2) *Semaine du Vermandois*, 1861, p. 665.

(3) *Antiquities of the Christian church*, t. IV.

ARTICLE VIII

Noms tirés de certaines circonstances de la naissance ou du baptême

Les Mingréliens ne donnent presque jamais de noms de saints à leurs enfants, dans la crainte qu'ils ne les déshonorent un jour par leur conduite. En général, ils les nomment d'après quelque circonstance de leur naissance, par exemple: *Objeca* (vendredi), *Guionisa* (tard-venu), *Prévalisa* (février), etc. Dans l'usage ordinaire de la vie, les Mingréliens sont appelés, même jusque dans leur vieillesse, *le fils d'un tel* (1).

En Arménie, le prêtre, en baptisant l'enfant, lui impose le nom du saint inscrit ce jour-là au Calendrier, et si, par hasard, il n'y en a point à cette date, on prend le premier vocable inscrit aux jours suivants (2).

Cet usage, obligatoire en Arménie, très répandu dans l'Orient et en Russie, a toujours été pratiqué librement dans l'Occident; il se trouve plus particulièrement observé dans certaines provinces, par exemple dans le diocèse de Nîmes. Nous pourrions citer un grand nombre de saints et de pieux personnages dont la fête patronale correspondait au jour de leur naissance ou de leur baptême; qu'il nous suffise d'en mentionner quelques exemples, tirés des temps modernes.

Sainte Chantal fut nommée *Jeanne*, parce qu'elle naquit le 23 janvier, fête de saint Jean l'Aumônier; elle y ajouta le nom de *Françoise* à l'époque de sa confirmation (3). La V. Jeanne-Marie de la Croix, religieuse franciscaine, née le 8 septembre 1603, reçut le nom de *Bernardine*, parce qu'on célèbre ce jour-là la fête de saint Bernardin. Saint Alphonse de Liguori reçut entre autres noms ceux de *Cosme* et de *Damien*, parce qu'il naquit le 27 septembre, et celui de *Michel*, parce qu'il fut baptisé le 29 du même mois (4). Le Père de Ravignan, né à Bayonne le 3 décembre 1795, fête de saint François-Xavier, reçut le nom de l'apôtre des Indes (5).

Les légendes hagiographiques nous fournissent divers exemples de choix de noms, déterminés par des circonstances antérieures à la nais-

(1) Chardin, *Voyage en Perse*, t. 1, p. 91.

(2) Tournefort, *Voyage du Levant*, lettre 20.

(3) Boulangé, *Mém. de la Mère de Chaugny*, c. II, p. 55.

(4) De Villecourt, *Vie de S. Alphonse de Liguori*, t. I, p. 5.

(5) Pontlevois, *Vie de X. de Ravignan*, p. 3.

sance de l'enfant (1). La mère de saint Dominique, inquiète d'avoir vu en songe le futur fruit de ses entrailles sous la forme d'un chien tenant un flambeau dans sa gueule, allait souvent prier sur la tombe de saint Dominique, abbé de Silos. Ayant recouvré là le calme et l'espoir, elle donna, par reconnaissance, le nom de *Dominique* au futur fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs (2). Saint Nicolas de Tolentin doit son prénom aux prières que ses parents firent sur le tombeau de saint Nicolas, à Bari; on montre encore aujourd'hui l'endroit où ils s'agenouillèrent.

Les biographes de sainte Claire d'Assise racontent que sa mère Hortulane demandait souvent à Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur l'enfant qu'elle portait dans son sein. Le Seigneur lui fit un jour entendre ces paroles consolantes: « Ne crains rien, Hortulane, sache qu'avec bonheur tu donneras au monde une *pure lumière* qui suffira pour en éclairer les ténèbres. » Hortulane accoucha d'une enfant ravissante de beauté et voulut qu'on l'appelât *Claire*, en mémoire des paroles prophétiques qui lui avaient annoncé le brillant avenir de sa fille (3). Le père de Beauveau, religieux de la Compagnie de Jésus, reçut le nom de *François*, parce que sa mère, longtemps stérile, l'avait demandé à Dieu par l'intercession de saint François de Paule.

D'autres fois, nous voyons le choix du nom déterminé, non point par des souvenirs antérieurs à la naissance de l'enfant, mais par des circonstances qui accompagnèrent soit cette naissance, soit la cérémonie du baptême. Lucille, fille du tribun militaire Némésius, reçut ce nom au baptême, parce qu'elle venait d'y recouvrer miraculeusement la vue (4). Ce fut pour le même motif que saint Hidulphe donna le nom d'*Odile*, c'est-à-dire *filie de lumière*, à l'enfant qui devait un jour devenir la célèbre abbesse de Hohenbourg (5). Saint Austremon, évêque de Clermont, en baptisant le jeune fils d'un prince des Juifs, l'appela *Lucius*, parce qu'il l'avait arraché aux ténèbres de l'infidélité (6). Sébastien de Pérouse (7) nous raconte que sainte Colombe Réatina avait reçu le nom d'*Angelella*, parce que des anges avaient présidé à sa naissance; mais voici qu'au moment de l'ablution baptismale, une

(1) Boll., 13 aug., *Vit. S. Juniani*.

(2) Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, p. 214.

(3) L'abbé Demore, *Vie de S^{te} Claire*, t. I, c. 1, n^o 5.

(4) Baronius, *ad ann. 250*, n^{os} 22 et 23.

(5) H. Feltre, *la Vie de S^{te} Odile*, c. 1.

(6) *Acta S. Austrem.*, c. iv.

(7) Boll., 20 maii, *Vit. B. Columbæ*, c. 1, n^o 3.

blanche colombe vint se poser sur la tête de l'enfant: c'en fut assez pour que toute l'assistance voulût lui imposer le nom sous lequel l'Église l'honore aujourd'hui.

Nous ne mentionnerons plus que deux faits de ce genre: Barthélemy des Martyrs, archevêque de Brague, ajouta à son nom de baptême cette qualification *des Martyrs*, parce qu'il avait été baptisé à Lisbonne dans l'église Notre-Dame-des-Martyrs. Le Japonais Angeroo, converti par saint François Xavier, prit au baptême le nom de *Paul de Sainte-Foy*, parce qu'il avait fait son catéchuménat au séminaire de Sainte-Foy de Goa, qu'on appelait aussi *Collège de Saint-Paul* (1).

ARTICLE IX

De l'emprunt des noms fait aux parents, aux ancêtres, aux parrains et aux protecteurs présumés de l'enfant

Les anciens s'imaginaient que les qualités physiques et morales passaient ordinairement de l'aïeul au petit-fils; c'est une des raisons pour lesquelles on avait souvent coutume, surtout à Athènes, de donner à l'enfant qui venait de naître le nom de son grand-père. D'ailleurs, un sentiment bien naturel doit faire désirer aux aïeux et aux membres âgés d'une famille, de perpétuer leur nom et de se voir pour ainsi dire revivre dans un être bien-aimé. Aussi cet usage est-il commun, non seulement à toute l'antiquité civilisée et aux nations policées des temps modernes, mais aux peuplades les plus grossières, comme les Caraïbes (2) et les habitants du Kamtschatka (3). Les Chinois, si attachés au culte de leurs ancêtres, éprouvaient beaucoup de répugnance à donner à leurs enfants les noms étrangers des saints. Le cardinal de Tournon voulut, par un décret, les obliger à se soumettre sur ce point aux lois liturgiques; mais bientôt le pape Clément XII permit aux missionnaires de tolérer les prénoms d'ancêtres, parce que les vocables de baptême auraient pu déceler aux païens la religion des néophytes et faire naître ainsi des occasions de persécution.

(1) De Lambel, *le Christian. au Japon*, p. 68.

(2) Raymond-Breton, *Dict. caraïbe-français*, p. 288.

(3) Kracheninnikow, *Hist. du Kamtschatka*, 1^{re} part., p. 117.

Dans nos pays chrétiens, le culte de la famille peut parfaitement s'allier avec les prescriptions liturgiques, puisque c'est le nom de baptême du père, de la mère, des aïeux ou de quelque autre parent, qui est souvent donné à l'enfant, malgré l'inconvénient réel que présente la multiplicité des mêmes prénoms dans une famille. Ce n'est point ce motif, mais une croyance superstitieuse qui empêchait jadis les paysans irlandais de suivre cet usage. Ils s'imaginaient que donner à un enfant le nom de baptême d'un de ses parents vivants, c'était s'exposer à abrégier les jours de ce dernier (1).

Le parrain, quand il n'appartient pas à la famille de son filleul, s'y introduit, au point de vue mystique, en raison même de ses fonctions. Il n'est donc pas étonnant qu'il affirme cette alliance et sa paternité spirituelle, en donnant son propre nom à l'enfant. Ce n'est point là un usage moderne : on en trouve de nombreux exemples dans l'antiquité chrétienne et au moyen âge. Bornons-nous à en rappeler deux. En 911, le duc Robert, frère du roi Eudes, fut le parrain de Rollon, chef des Normands, et lui imposa son propre nom. Sixte-Quint reçut au baptême le nom de *Félix* que portait aussi le curé qui lui administra le sacrement, en sorte que *Félix* Peretti disait plus tard, en riant, alors qu'il n'était encore que simple moine, qu'il y avait eu à son baptême un véritable concours de *félicités* (2).

Nous devons ajouter qu'on a parfois aussi, mais bien plus rarement, imposé à l'enfant naissant le nom d'un protecteur réel ou présumé. « Aux États-Unis d'Amérique et en Irlande, dit M. Eusèbe Salverte (3), on donne encore volontiers pour prénom à un enfant le nom d'une personne ou d'une famille avec laquelle le père a des rapports d'alliance ou d'amitié. A un nom que recueillera l'histoire, le médecin O'Meara joint aussi le prénom de Barry, en l'honneur d'un pair irlandais. Le même usage existe en Italie, où il a été anciennement en vigueur. Au xv^e siècle, Lillus, négociant d'Ancône, dont la famille avait reçu des bienfaits d'Amurath et de Mahomet II, témoigna sa reconnaissance aux princes ottomans en se faisant appeler *Othman-Lillus*. De nos jours, un littérateur estimé, M. Bartoli, a reçu pour prénom le nom propre de la famille *Bandini*. »

(1) La Mothe-le-Vayer, *Lettre XXXII sur les noms propres*.

(2) *Vie du pape Sixte-Quint*, trad. de Gregorio Leti, t. I, p. 7.

(3) *Essai sur les noms d'hommes*, t. I, p. 220.

CHAPITRE V

Des prédilections nationales, provinciales, locales et familiales pour certains noms de baptême et certains prénoms

Au moyen âge, ce qui frappe par-dessus tout l'imagination du peuple, c'est la légende merveilleuse des saints, célèbres par des miracles éclatants, accomplis pendant leur vie ou après leur mort. Ce sont surtout leurs noms qu'on choisit, ainsi que ceux des Apôtres et des saints personnages que mentionne l'Évangile, et ceux encore auxquels le patronage des confréries et des corporations a créé une grande popularité. Rarement on prend les vocables des célébrités littéraires, comme *Ambroise*, *Athanase*, *Augustin*, *Cassien*, *Irène*, *Paulin*, *Prosper*, *Salvien*, etc.; ou du moins ces noms restent-ils à peu près localisés dans certaines contrées. Il en est de même, d'ailleurs, de beaucoup d'autres vocables, parce que la rareté des communications et un esprit moins cosmopolite que de nos jours empêchait les nations d'échanger entre elles, comme on le fait aujourd'hui, leurs noms et leurs usages.

Pour ne parler que de la France, voici les noms hagiographiques qui nous semblent apparaître le plus souvent au moyen âge :

Adèle.	Béatrix.	Denys.	Gilles.	Léger.
Adélaïde.	Bernard.	Dominique.	Grégoire.	Léonard.
Agathe.	Berthe.	Élisabeth.	Guillaume.	Leu.
Aignan.	Bruno.	Eloi.	Honoré.	Louis.
Alexandre.	Catherine.	Étienne.	Hugues.	Loup.
Anastasie.	Cécile.	Eustache.	Jacques.	Luc.
André.	Chrétien.	Félicité.	Jean.	Magdeleine.
Anne.	Claude.	Fiacre.	Jean-Baptiste.	Marc.
Anselme.	Clément.	Florent.	Jeanne.	Marcellin.
Antoine.	Côme.	François.	Joseph.	Marguerite.
Arnold.	Corneille.	Geoffroy.	Josse.	Marie.
Barbe.	Crépin.	Georges.	Lambert.	Marthe.
Barnabé.	Cyprien.	Germain.	Laurent.	Martin.
Barthélemy.	Damien.	Gilbert.	Lazare.	Mathias.